

# Le guide pratique des déchets dangereux



# CUISINE ET SALLE DE BAINS

## > Quels déchets dangereux ?

- Les produits d'entretien présentant un des pictogrammes ci-contre.
- Les médicaments.
- L'électroménager.

## > CUISINE :

- Décapants, nettoyants pour four, encaustiques, ammoniacque...
- Huile de friture.
- Grille-pain, robots...

## > SALLE DE BAINS :

- Déboucheurs, produits javellisés concentrés...
- Sèche-cheveux, rasoirs...
- Médicaments, déchets de soins à risques infectieux



**Attention** à ne pas mélanger les résidus de produits entre eux. Demander conseils au gardien de déchèterie.

**Apportez les médicaments** en pharmacie et les déchets de soins aux bornes DASRI (avenue Guigone de Salins à BEAUNE et avenue de la Liberté à NOLAY).

## > Comment les éviter ou les réduire ?

### Privilégiez les produits ecolabellisés et/ou sans danger :

Le vinaigre blanc pour détartrer, le bicarbonate de soude pour détartrer et désodoriser, La pierre verte ou la terre de Sommières à base d'argile pour récurer, dégraisser...

### Pensez aux trucs et astuces simples et efficaces :

La ventouse pour déboucher les canalisations, le démontage des siphons, Une grille de fond d'évier, l'entretien régulier des appareils électriques...

### Essayez de faire réparer le petit électroménager avant de le jeter.

Si vous n'en voulez plus mais qu'il fonctionne encore, pensez aux dons (associations), voisins... Plus d'informations sur la location, le réemploi et la réparation dans l'annuaire départemental consultable sur [www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com).

## > Comment les éliminer ?

### Apportez en déchèterie :

- Les emballages vides (flacons, aérosols, ...) portant un des pictogrammes de danger ci-contre :
- Les résidus éventuels de ces produits, dans leurs emballages d'origines, bien fermés.
- Les appareils électroménagers hors d'usage, y compris les petits appareils.



# CHAMBRE ET BUREAU

## > Quels déchets dangereux ?

- Les appareils électroniques fonctionnant avec des piles et accumulateurs.
- Les cartouches d'encre.



## > CHAMBRE :

Réveil, téléphone sans fil, chaîne hifi, TV, ampoule basse consommation...

## > BUREAU :

Console de jeu, jouet, calculatrice, pile, ordinateur, cartouches d'encre...

## > Comment les éliminer ?

### Apportez en déchèterie :

- Les appareils hors d'usage, les piles et accumulateurs usagés, les cartouches d'encre.



**Attention !** Les appareils usagés peuvent être repris en magasin au moment de l'achat d'un appareil neuf.

Les piles et les cartouches d'encre usagées peuvent aussi être rapportées sur le lieu de vente ou chez le fabricant.



## > Comment les éviter ou les réduire ?

**Utilisez des accumulateurs** avec leur chargeur au lieu de piles jetables (plus chers à l'achat mais réutilisables de 500 à 1000 fois)

**Choisissez plutôt des appareils sans pile** (ex : calculatrice solaire, lampe à manivelle, ...)

**Évitez les gadgets** (stylo lumineux, taille crayon à piles, ventilateur de poche, ...)

**Faites recharger vos cartouches d'encre** dans des magasins spécialisés au lieu de les jeter

**Privilégiez les modèles de cartouches avec couleur individuelle** pour ne remplacer que la couleur épuisée

**Pensez à imprimer en mode économie d'encre**, noir et blanc et/ou recto verso

**Donnez vos appareils** au lieu de les jeter.

# ABRI DE JARDIN

## ➤ Quels déchets dangereux ?

- Les produits phytosanitaires et les produits de piscine présentant un des pictogrammes ci-contre.

## ➤ Comment les éliminer ?



### Apportez en déchèterie :

- Tous les emballages de ces produits même lorsqu'ils sont vides (flacons, aérosols...) portant un des pictogrammes de danger ci contre ; Les résidus éventuels de ces produits, dans leurs emballages d'origines, bien fermés.



**Attention** à ne pas mélanger les résidus de produits entre eux. Demander conseil au gardien de déchèterie.

## ➤ Comment les éviter ou les réduire ?

### De manière générale :

Pratiquez la lutte biologique. Choisissez des plantes résistantes ou rustiques et adaptées au sol et au climat. Bannissez les traitements totaux, dits « tue-tout ». Utilisez votre compost, des engrais verts (moutarde, phacélie, seigle, luzerne, purin d'ortie, de prêle, de consoude, ...). Alternez les cultures.

### Alternatives aux herbicides :

Pratiquez le désherbage thermique ou le désherbage manuel avec un sarcloir, une binette. Disposez des plantes couvre sols : consoude, marjolaine, sauge, lavande. Utilisez le paillage avec des écorces de pin, feuilles mortes, tontes de pelouses sèches, paille, compost ou encore le bâchage qui évite la propagation d'herbes.

### Alternatives aux insecticides et anti-nuisibles :

Chrysanthème, œillet d'inde et thym éloignent de nombreux insectes.

Déposez des cendres, sciures, marc de café, ... contre les limaces et les escargots. Utilisez des coccinelles, pulvérisez de l'eau savonneuse, une décoction de gousse d'ail ou placez des capucines sur les troncs d'arbres contre les pucerons. Parsemez de la menthe sèche, du cerfeuil émiétté, de la cannelle ou du marc de café sur le passage des fourmis. Rendez le jardin accueillant aux espèces auxiliaires en installant des tas de bois, des nichoirs. Placez des bandes de glue autour des arbres.

### Alternatives aux fongicides :

Évitez de trop arroser. Coupez les plantes malades, ne les mélangez pas au compost. Utilisez du bicarbonate de soude contre le mildiou ou les moisissures (10g de bicarbonate + copeau de savon de Marseille + 4l d'eau).

### Et en intérieur :

Les mites craignent la lavande, le bois de cèdre et l'essence de serpolet.

- Herbicides, fongicides, anti-nuisible, insecticides, engrais de synthèse...
- Les produits chlorés...



# GARAGE ET ATELIER

## ➤ Quels déchets dangereux ?

- Les produits de bricolage et de mécanique présentant un des pictogrammes ci-contre.
- L'outillage.



- Huiles minérales de moteur, liquide de refroidissement, pneus, peinture, vernis, colles, solvants, produits anti-rouille, décapants...

- Pinceaux et rouleaux usagés, chiffons souillés, gants, batteries de voiture, filtres à huiles, perceuse, scie...

## ➤ Comment les éliminer ?



Pour tous les produits de bricolage et de mécanique présentant un des pictogrammes de danger ci-contre.



### Apportez en déchèterie :

- Les résidus éventuels, dans leurs emballages d'origines, bien fermés et sans les mélanger (si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, notez le nom du produit sur le contenant), les emballages vides (flacons, pots, tubes, bidons, cartouches, aérosols...).
- Le matériel de bricolage et l'outillage.



**Attention !** Ne jetez jamais ces produits dans l'évier ou le caniveau. Attention à ne pas mélanger les résidus de produits entre eux. Demander conseils au gardien de déchèterie.

## ➤ Comment les éviter ou les réduire ?

### De manière générale :

Privilégiez les techniques nécessitant peu de produits chimiques (comme la pose sans colle : fixation par bandes adhésives, baguettes ou vis), préparez uniquement les quantités nécessaires, certains magasins de bricolage reprennent les pots non ouverts.

### Pour les travaux de peinture :

Privilégiez les produits écolabellisés, les peintures et colles acryliques (à l'eau), les colles à papier blanches ou en poudre contenant uniquement eau et amidon, ... Utilisez des pistolets à peinture (moins de peinture consommée).

### Pour le traitement du bois :

Utilisez un mélange d'huile de lin-essence de térébenthine, privilégiez les cires naturelles (abeille), les vernis à base de résine de pin.

### Pour le décapage :

Choisissez le ponçage mécanique (papier de verre) ou le décapage thermique.

### Quelques gestes simples pour prolonger la longévité de la batterie :

Vérifier régulièrement le niveau d'électrolyte et l'état des bornes et des cosses, débranchez la batterie si le véhicule n'est pas utilisé pendant une longue période, rechargez de façon préventive la batterie à partir de l'automne.

**Et enfin pensez à la location pour votre matériel.**

# LES DÉCHÈTERIES PRÈS DE CHEZ MOI

4 déchèteries à proximité

**Horaires d'ouverture de la déchèterie de TRAVOISY :**  
La déchèterie de TRAVOISY est ouverte de **9h à 12h** et de **14h à 19h** tous les jours sauf les jours fériés.

**Horaires d'ouverture des déchèteries de MEURSAULT, NOLAY et SAVIGNY-LES-BEAUNE :**  
**Horaire d'été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**  
Lundi : 14h-19h  
Mardi : fermeture  
Mercredi : }  
Jeudi : } 14h-19h  
Vendredi : }  
Samedi : }  
Dimanche : 9h-13h

**Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :**  
Lundi : 14h-17h  
Mardi : fermeture  
Mercredi : }  
Jeudi : } 14h-17h  
Vendredi : }  
Samedi : }  
Dimanche : 9h-13h

## Extrait du règlement intérieur des déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

### Les déchèteries ont pour rôle de :

- Permettre aux habitants d'évacuer, dans de bonnes conditions et après tri de leur part, les déchets non admis à la collecte des ordures ménagères.
- Continuer à valoriser et recycler le maximum de matériaux pour économiser les matières premières et protéger l'environnement.
- Limiter les dépôts sauvages.

désherbants, produits contenant du mercure, ...

- Piles, batteries,
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petit et gros électroménager, lampes et néons, ...
- Huile de moteur, bidons et filtre,
- Huile végétale ;
- Radiographie,
- Verre,
- Journaux magazines,
- Les cartouches d'encre.

Tout déchet non mentionné dans la liste ci-dessus sera refusé par le gardien de la déchèterie.

### Article 2 : Déchets non acceptés :

Les déchets suivants sont interdits de dépôt dans les déchèteries :

- Les ordures ménagères,
- Les déchets médicaux,
- Les déchets industriels,
- Pneus agricoles et de poids lourds,
- Souche d'arbre et branche d'un diamètre supérieur à 10 cm,

• Déchets agricoles tels que les produits phytosanitaires et leurs contenants, les bâches et films plastiques, les sacs d'engrais, les déchets vétérinaires, ...

• Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes ou pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, ou de leur caractère explosif,

• Déchets amiantés,

### Article 4 : Condition d'accès

#### Pour les particuliers

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux habitants des communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud. Afin de justifier de son domicile, l'utilisateur peut-être amené à présenter la carte grise de son véhicule ou tout autre document justifiant de son domicile sur demande du gardien de la déchèterie.

L'accès est limité à 3 m<sup>3</sup> par semaine et par foyer sauf pour les déchets végétaux pour lesquels les dépôts sont limités à 8 m<sup>3</sup> par semaine et par foyer.



Produits pouvant exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'un choc, sous l'effet de la chaleur, d'électricité statique...



Produits pouvant s'enflammer selon le cas au contact d'une flamme, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air, au contact de l'eau...



Produits pouvant provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.



Gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.



Produits corrosifs pouvant, selon le cas, attaquer ou détruire les métaux, ronger la peau et/ou les yeux par contact.



Produits provoquant des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.



Produits empoisonnant rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer divers effets : nausées, maux de têtes, perte de connaissance ou autres troubles plus importants entraînant la mort.



Produits pouvant, selon le cas, entraîner les effets suivants : empoisonnement, irritation, allergies cutanées, somnolence, vertige.



Produits pouvant, selon le cas, provoquer des cancers, des mutations génétiques, être toxiques pour la reproduction, modifier le fonctionnement de certains organes, provoquer des allergies respiratoires.

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service Environnement au 03 80 24 55 04 ou [dechets@beaune-cote-et-sud.fr](mailto:dechets@beaune-cote-et-sud.fr)**



Communauté d'Agglomération  
Beaune • Chagny • Nizy

[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

## **Maison de l'intercommunalité**

**14 rue Philippe TRINQUET - 21200 BEAUNE**

**Tel. 03 80 24 56 80**

**Fax 03 80 22 72 84**

**[dechets@beaune-cote-et-sud.fr](mailto:dechets@beaune-cote-et-sud.fr)**